



Six camerounais viennent d'être condamnés à de lourdes peines par la justice béninoise.

La Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) a livré le 7 mars son verdict dans le dossier « délivrance frauduleuse de passeport ». Ces compatriotes ont été tous condamnés à trois ans de prison ferme pour faux et usage de faux.

Les six bénéficiaires Camerounais de faux passeports seront expulsés du territoire béninois après avoir purgé leurs peines, apprend-on du site Bénin Web Tv. Le juge en charge de cette affaire a par ailleurs informé que ces derniers sont également interdits de séjour au Bénin pendant 10 ans.

L'ancien directeur de l'Émigration et de l'Immigration (DEI), Florent Edgard Agbo qui leur a délivré ces faux passeports a quant à lui écopé un peine de 10 ans de prison ferme. Et 5 millions de FCFA d'amende pour abus de fonction. Sa Secrétaire a écopé de 5 ans d'emprisonnement dont 2 ans de prison ferme. Par ailleurs, 10 prévenus, dont la plupart sont des policiers, ont été relaxés.

L'affaire a éclaté mi-décembre 2021. En effet, 6 Camerounais détenteurs de passeports béninois avaient été arrêtés à l'aéroport alors qu'ils se rendaient en Équateur, en Amérique du

Sud. La fraude va remonter jusqu'au directeur de l'immigration. Dans ce dossier, 22 prévenus ont été mis aux arrêts.